

La Grande Motte Cata Cup

La Grande Motte, France

Du 26 au 27 mars 2022

Yacht Club de La Grande Motte

Grade 4

PREAMBULE

Les autorités organisatrices se réservent le droit d'amender la présente Avis de Course si des modifications s'avéraient souhaitables en fonction, soit des contraintes d'organisation logistique, soit pour la sécurité et / ou la sportivité de l'épreuve, contraintes liées aux mesures exceptionnelles de lutte contre la propagation du COVID 19.

Chaque participant est parfaitement conscient :

- o des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,*
- o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,*
- o que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,*
- o que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, les établissements d'accueil, les structures/les clubs, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19,*
- o que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.*

1. REGLES

- 1.1. La régata sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2. Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en « ANNEXE PRESCRIPTION FEDERALES » spécifique
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
[DP]

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les catamarans de série des groupes C1 - C3 – C4. Le groupe C4 est composé des séries Tyka, Dagoon et des catamarans d'une longueur comprise entre 13 à 14 pieds inscrits à la table des ratings FFVoile 2022.
- 3.2. Les bateaux admissibles doivent s'inscrire et payer en ligne grâce à ce lien au plus tard le 20 mars 2022 (avant majoration du tarif d'inscription) : <https://www.ycgm.fr/les-regates.html>
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent posséder une licence voile de l'année en cours et présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- La fiche d'inscription individuelle dûment remplie,
- Un justificatif d'identité,
- Une autorisation parentale pour les mineurs,
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Les équipages des catamarans non inscrits dans la Table des ratings FFVoile 2022, devront se munir du Certificat de rating individuel de leur catamaran délivré par la FFVoile, et le présenter à l'inscription.

- 3.4. Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Droits d'inscription :

Equipages "Jeune" (-21 ans) : 25 €

Solitaires : 30 €

Equipages "double" : 45 €

Après le 20 mars 2022, ces droits seront majorés de 10€.

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'autorité organisatrice.

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :

Le 26 mars de 9h 00 à 12h 00 au Yacht Club de La Grande Motte.

Un briefing des entraîneurs sera mis en place par l'organisation et l'équipe arbitrale à 13h 00 dans le même lieu.

- 5.2 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Samedi 26 mars	14h30 pour un maximum de 4 courses pour les séries des Groupes C1 et C3, et de 3 courses pour les séries du Groupe C4

Dimanche 27 mars	10h30 pour un maximum de 6 courses pour les séries des Groupes C1 et C3, et de 4 courses pour les séries du Groupe C4
------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

6. JAUGE

Les catamarans appartenant à une Classe reconnue par la FFVoile doivent être en conformité avec leurs règles de classes.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le WhatsApp « Cata Cup 2022 » dédié à cet effet et qui fera aussi office de tableau d'affichage officiel.

Cata Cup 2022
Groupe WhatsApp



8. LIEU :

- 7.1 L'annexe « A » indique la localisation du port de la régata
- 7.2 L'annexe « A » indique la localisation des zones de course
- 7.3 L'annexe « B » fournit des indications fonctionnelles à terre

9. LES PARCOURS

Les parcours, définis dans les Instructions de Course, seront des parcours construits.

10. SYSTEME DE PENALITE

Un bateau peut effectuer une pénalité de un tour (= 360°) comprenant un virement de bord et un empannage quand il est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 dans d'un incident pendant qu'il est en course. Ceci modifie les règles 44.1 et 44.2.

11. CLASSEMENT

Le nombre de courses sera de 8 au maximum. Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

- 11.1 Deux courses doivent être validées pour constituer une série.
- 11.2 Le système de classement est le suivant : Système de points à minima
- 11.3 Un classement sera établi pour toute série alignant 10 équipages au moins.
- 11.4 Pour les groupes de classe n'alignant pas 10 équipages inscrits, le classement sera établi en Intersérie temps compensé.

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

1^{er}, 2nd et 3^{ième} de chaque série. Sous réserve qu'il y ait un minimum de 10 équipages classés dans une série.

14. DECISION DE COURIR

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4 : Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

15. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets en mer. [DP]

16. DROITS D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement les organisateurs et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrement télévisuels et autres reproductions de lui-même, pendant la période de la compétition, à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation, son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Yacht Club de La Grande Motte
Esplanade Jean Baumel
34280 – La Grande Motte
+33 467 561 910
Site internet : <http://www.ycgm.fr/>
E-mail : ycgm@ycgm.fr

ANNEXE A

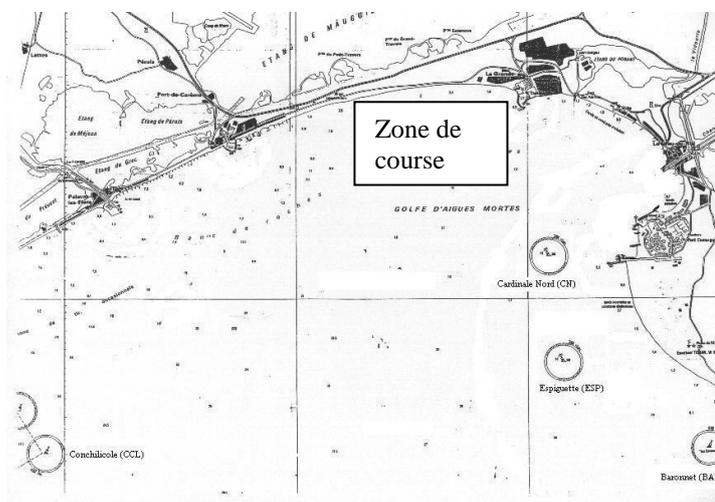
SITUATION GEOGRAPHIQUE: LA GRANDE MOTTE

Aéroport de Montpellier 13 km

Gare SNCF de Montpellier 25km



ZONE DE COURSE



ANNEXE B

Hébergements à La Grande Motte

Résidence de vacances Côté Mer	+33 463 053 200 – contact@residencecotemer.com www.residencecotemer.com
Maeva Les Terrasses du Parc	+33 467 566 434 – gtl@maeva.com www.maeva.com
Club Belambra Location	+33 467 565 155 www.belambra.fr
Résidence Cap'Vacances	+33 825 725 735 – resa@capvacances.com www.capvacances.fr
Hôtel Mercure	+33 467 569 081 – H1230@accor.com
Hôtel de la Méditerranée	+33 467 565 338
Hôtel les Rives bleues	+33 467 560 777 http://www.hotel-lesrivesbleues.com
Hôtel de l'Europe	+33 467 566 260
Hôtel Azur Bord de Mer	+33 467 565 600 – hotelazur@gmail.com

Shipshandlers

Carène Services – Uship	+33 467 566 186
Chemins d'Océans – Accastillage Diffusion	+33 467 585 896

Voileries

Delta-Voiles	+33 467 998 844
Ettore Yachting	+33 762 863 311
Vega Voiles	+33 466 531 990

Restaurants

Le Poséidon	+33 467 568 405
Le Marin'Sol	+33 467 565 576
Gusto	+33 467 575 482